

ANNEXE .SPA - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .SPA

version n° 1.1 du 21 mai 2021

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .SPA supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site internet](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .SPA.1. Organisation du nommage

.SPA est une extension générique principalement dédiée au secteur du bien-être.

Les différents intervenants dans l'organisation du nommage pour le .SPA sont :

- Autorité de tutelle :
ICANN : <http://www.icann.org>
- Registre :
Asia Spa and Wellness Promotion Council Limited :
<http://www.nic.spa>
- Opérateur technique du Registre:
Afilias : <https://afilias.info>
- Registrar :
Gandi : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .SPA.2. Politiques d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .SPA Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .SPA, définies par l'ICANN et Afilias, consultables aux adresses suivantes :

- Politique d'enregistrement :
<http://nic.spa/doc/REGISTRATION%20POLICY.pdf>
- Politique Sunrise :
<http://nic.spa/doc/SUNRISE%20POLICY.pdf>
- Politique contre les abus :
<http://nic.spa/doc/ANTI%20ABUSE%20POLICY.pdf>
- Politique de résolution des conflits :
<http://nic.spa/doc/DISPUTE%20POLICY.pdf>
- Politique de résolution des conflits Sunrise :
<http://nic.spa/doc/SUNRISE%20DISPUTE%20RESOLUTION%20POLICY.pdf>
- Politiques de l'ICANN :
<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .SPA. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .SPA est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/spa>

Article .SPA.3. Phases d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .SPA se déroule en plusieurs phases : Période de Sunrise, Landrush et ouverture générale.

La période de Sunrise a eu lieu du 20 avril 2021 au 20 mai 2021.

La période de Landrush se déroule du 26 mai 2021 au 1^{er} Octobre 2021.

La date de l'ouverture générale, qui aura lieu après le 1^{er} Octobre,

n'est pas encore définitivement fixée.

Les pré-enregistrements pour l'ouverture générale sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais ne seront transmises au Registre qu'à la date de l'ouverture générale.

Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Article .SPA.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/spa/info>

Les noms de domaine en .SPA sont ouverts au secteur du spa, de la beauté et du bien-être. Les autres secteurs d'activité ou les entités correspondant au terme ou à l'abréviation "SPA" sont également éligibles (par exemple la Ville de Spa en Belgique, les sociétés italiennes de la forme "Società Per Azioni" (S.p.A.), la "Société Protectrice des Animaux" française (SPA)).

Le Registre peut Vous demander, à tout moment après l'enregistrement de Votre nom de domaine, des documents prouvant Votre éligibilité. Si Vous n'êtes pas en mesure de fournir les justificatifs demandés dans le délai imparti, Votre nom de domaine sera suspendu et/ou détruit par le Registre sans aucun remboursement.

Certains termes sont réservés ou interdits, notamment :

- Les termes réservés ICANN :
<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/spa>
(specification 5. schedule of reserved names)
- Politique applicable aux termes réservés :
<http://www.nic.spa/doc/REGISTRATION%20POLICY.pdf>
(3. Reserved Domain names)

Article .SPA.5. Sunrise

5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « **TMCH** » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification. Tous les titulaires d'un fichier « SMD » sont éligibles quelque soit leur secteur d'activité.

5.2 Règles d'attribution

Les noms de domaine sont attribués selon la règle du premier arrivé premier servi.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

5.3 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH : <http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve : <http://nic.spa/doc/SUNRISE%20DISPUTE%20RESOLUTION%20POLICY.pdf>

5.4 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (fichier « SMD » invalide ou révoqué ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .SPA.6. Landrush

Les conditions particulières détaillées dans l'article « .SPA.4. Conditions particulières » s'appliquent pleinement durant la phase de Landrush.

Les noms de domaine sont attribués selon la règle du premier arrivé premier servi.

Article .SPA.7. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant la période de Landrush et au moins 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Étant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous

notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Étant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .SPA.8. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 2 ans en période de Sunrise, de 1 an en période de Landrush et de 1 à 10 ans en ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué avant la date d'Expiration.

Article .SPA.9. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/spa>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques tels qu'affichés sur Notre interface lors de Votre commande.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium » que Gandi n'était pas en mesure de détecter lors de Votre commande, Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Étant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée au Registre.

Article .SPA.10. Données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis dans le contrat entre le Registre et l'ICANN et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .SPA.11. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .SPA, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs :

<http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .SPA.12. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre à la politique de résolution des litiges concernant les transferts (Transfer Dispute Resolution Policy), et ses mises à jour ultérieures, disponible à l'adresse suivante :

<http://www.icann.org/en/help/dndr/tdrp>

Article .SPA.13. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .SPA.14. Processus de destruction

À expiration, Nous suspendons le nom de domaine pour une durée de 45 jours, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du nom de domaine, selon les conditions décrites sur Notre site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registrar place le nom de domaine en statut « Pending Delete » pour

quelques jours, et détruit ensuite le nom de domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .SPA.15. Obligations du titulaire

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registrar peut suspendre et/ou détruire Votre nom de domaine.

Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser et défendre le Registrar et ses directeurs, administrateurs, employés, filiales, contractuels, sous-traitants, avocats, assureurs et agents contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant du fonctionnement du système de registre pour l'extension .SPA, de la fourniture par le Registrar des services d'enregistrement de nom de domaine, ou en relation avec l'enregistrement de Votre nom de domaine. Cette obligation d'indemnisation perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.

Article .SPA.16. Droits du registre

Vous reconnaissez et acceptez que le Registrar se réserve le droit de refuser, annuler ou transférer tout enregistrement ou transaction, ou placer tout nom de domaine en statut de blocage (« hold »), suspension (« hold ») ou tout autre statuts similaire, si il le juge nécessaire, à sa seule et entière discrétion :

- afin se conformer aux spécifications adoptées par le Registrar pour répondre aux critères d'éligibilité du .SPA ;
- pour se conformer aux spécifications adoptées par toute entité généralement reconnue comme faisant autorité dans le domaine d'Internet (par exemple, les RFC) ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faites par le Registrar et/ou tout Registrar ;
- pour non-paiement des frais au Registrar.

Le Registrar est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

-fin de l'annexe .SPA-